URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme :
Le demandeur est Monsieur KISLALI Erol
Le terrain concerné est situé **9 rue François André à 7350 Thulin** et cadastré 3ème division section B parcelles n° 430 D, 430 F, 431 M 2, 431 L 2, 431 N 2, 426 B

Le projet consiste en la **Démolition d'un abri de jardin en bois, construction d'un troisième garage et extension d'un volume secondaire en remises** et présente les caractéristiques suivantes : « Dérogations au plan de secteur pour bâtiments existants avant son entrée en vigueur ».
L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.6 , D.IV.40 et suivants du Code de Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de Hensies, service Urbanisme, Place Communale 1, à 7350 Hensies, les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, les lundis de 13h00 à 18h00 et les mercredis et jeudis de 13h00 à 16h00.
Possibilité les lundis jusqu'à 20h et le samedi 07/11/2026 de 10h00 à 12h00 sur base de rendez-vous.
Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service Urbanisme, téléphone : 065/76.73.52 mail : urbanisme@hensies.be
L'enquête publique est ouverte le 2 novembre 2026 et clôturée le 16 novembre 2026.
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer durant cette période au Collège communal :

- par courrier ordinaire, à l'adresse suivante : Commune de Hensies, Place Communale 1, à 7350 Hensies.
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@hensies.be
- remise au service Urbanisme dont le bureau se trouve à la Commune de Hensies, Place Communale 1, à 7350 Hensies.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention «**PU/2026/0030**»
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant cette même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le 16 novembre 2026 à 16h à l'adresse suivante : Commune de Hensies, Place Communale 1, à 7350 Hensies.
Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme Lerminiaux Véronique dont le bureau se trouve à la Commune de Hensies, Place Communale 1, à 7350 Hensies.

Par le Collège,

Le Directeur Général — La Bourgmestre f.f.

Michaël FLASSE — Cindy BERIOT

ADMINISTRATION COMMUNALE HENSIES